

Ecole de Pêche du Y.C.A.A

Consignes à respecter

Il est interdit de quitter le local du club sans autorisation du moniteur.

Ne jamais se déplacer sans un moniteur entre le local du club et le port.

Sur le bateau :

- Le port de la brassière de sécurité est obligatoire, son sifflet n'est pas un jouet.
- Quand le bateau fait route, on reste assis et on ne crie pas sans raison.
- On prépare cannes et bas de ligne, on range appâts et matériel.
- Quand le bateau est mouillé, on attend que le moniteur donne le signal pour commencer à pêcher.

En action de pêche :

- On peut pêcher debout ou assis.
- On respecte la place qui a été attribuée et on tient sa canne perpendiculaire au bateau afin de ne pas gêner son voisin.
- On ne met à l'intérieur du bateau que les poissons que l'on connaît et qui ne sont pas dangereux. Avant d'embarquer un poisson inconnu ou dangereux on demandera l'autorisation à un moniteur.
- On ne pose pas sa canne lorsqu'elle est en action de pêche.
- La main qui tient le moulinet est toujours à l'intérieur du bateau.
- On vérifie régulièrement le réglage de son frein
- Lors de la remonté d'une grosse prise, on se rappellera que la technique du "pompage" évite de fatiguer le pêcheur et son matériel.

A l'arrivée au port :

- On reste tranquille pendant les manœuvres d'accostage
- Une fois le bateau amarré, on termine le rangement, on aide au nettoyage du bateau et on nettoie cannes et moulinets sur le ponton en les rinçant à l'eau douce.
- On procède au partage des poissons.